

de son administration, ou plutôt de son manque d'administration, des affaires financières de notre pays.

Indépendamment de cette considération, monsieur l'Orateur, je crois que notre position ici est assez bonne car, au cours du débat sur l'assurance frais médicaux, en juillet 1966, j'avais proposé un amendement à l'étape de la résolution. A vrai dire j'aurais été enchanté de vous donner lecture d'un grand nombre d'extraits de mon discours, mais une modestie naturelle m'en a empêché. Je me préoccupais aussi des sentiments du ministre des Finances, car il lui est probablement plus difficile que moi de retourner en arrière et de citer certains des exposés budgétaires et autres qu'il a présentés depuis deux ou trois ans.

J'aimerais me reporter à cet amendement, car il est important et va jusqu'au cœur de la question à envisager. Il s'agit de l'amendement que j'avais alors proposé au sujet du projet de loi sur l'assurance frais médicaux et qui figure à la page 7575 du *hansard* du 12 juillet 1966:

Ladite loi n'entrera en vigueur que lorsque le Conseil économique du Canada aura présenté au Parlement et au gouvernement un rapport sur la priorité relative, en fonction des délais et du capital à accorder aux programmes de bien-être social, actuels et envisagés, ainsi qu'aux autres mesures nécessaires pour développer la capacité productrice et lui permettre de satisfaire à ces besoins et à d'autres exigences de la population, ledit rapport devant être présenté avant le 1<sup>er</sup> juillet 1967.

• (4.50 p.m.)

Le gouvernement s'y est opposé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a invoqué le Règlement. J'avais proposé au gouvernement de modifier l'amendement s'il n'était pas recevable. A mon avis, mon principe était très important et le gouvernement devait l'adopter. Il consistait à ne pas laisser certains problèmes à l'entière discrétion de nos dirigeants politiques. Il ne s'agissait pas tant des décisions car en dernière analyse, il appartient aux dirigeants de l'État évidemment de les prendre. Mais je pensais qu'ils devaient au moins consulter des sources indépendantes sur le problème des priorités. Le gouvernement a rejeté ce point de vue et l'on s'en est tenu là.

Venons-en maintenant au quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada. Il est intéressant d'examiner dans cet exposé, les problèmes concernant l'amendement sur les priorités que j'ai présenté au nom de mon parti il y a presque un an et demi. Je n'ai pas

[M. Baldwin.]

le temps de tout lire, mais voici un extrait de la page 282 de cet exposé:

L'ensemble des dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, à toutes fins, y compris les paiements de transfert, se sont maintenues à l'équivalent du tiers environ de la production totale de biens et services de 1960 à 1965. Cependant, vers la fin de 1965, alors que l'économie privée atteignait sa pleine capacité, ces dépenses se sont accrues rapidement, et l'augmentation semble continuer en 1967 à un rythme dépassant de beaucoup celui du début des années 60.

Et plus loin:

...L'augmentation totale, à tous les échelons de gouvernement, a été d'environ 25 p. 100 aux États-Unis et de quelque 35 p. 100 au Canada. L'ensemble des dépenses non militaires représente actuellement près de 30 p. 100 du produit national brut au Canada, et seulement 20 p. 100 aux États-Unis...

N'oublions pas que les États-Unis sont en guerre. Voici la suite de la page 282:

...en 1966 et 1967, les gouvernements ont vu leurs dépenses augmenter plus rapidement que leurs recettes aux taux actuels d'imposition. Des questions embarrassantes se posent donc au sujet de la possibilité de relever, peut-être même dans de fortes proportions, les impôts si les dépenses publiques continuent de croître à leur très grande rapidité actuelle, et de conflits de plus en plus grands quant à la répartition des ressources. Ces conflits pourraient conduire à de fortes hausses des prix et des coûts.

Je continue à la page 285:

Cette étude systématique devra porter également sur la mise en œuvre de nouveaux programmes publics de dépenses ainsi que sur l'extension des programmes existants, en *temps opportun* et de façon *ordonnée*.

Il y a une quantité d'autres détails semblables dans l'exposé annuel. Aucun gouvernement n'oserait passer sous silence les commentaires raisonnables du quatrième exposé annuel du Conseil économique. Cet exposé est plus détaillé que jamais sur les propositions de ce genre figurant dans ses rapports antérieurs.

Il ne suffit pas de dire: «Bon, lequel de ces programmes de bien-être abandonneriez-vous? Lesquels n'accélérez-vous pas?» Il y a plus en jeu. Les propositions que j'ai faites en 1956, que présente le Conseil économique, que les membres de notre parti avancent depuis quelque temps et que font des Canadiens éminents, comme l'honorable Duff Roblin, premier ministre du Manitoba, ont trait à des priorités. Il ne s'agit pas seulement d'établir un ordre de priorités entre divers programmes de bien-être. Que dire des priorités au sujet des fonds qu'on pourrait convenablement détourner afin d'augmenter notre capacité de produire des biens et des richesses? Ces richesses, cette production accrue nous permettent d'offrir ces avantages.